



Séance plénière

Rapports de la Commission de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme

Table des matières

	<i>Page</i>
Compte rendu des travaux.....	1
Présentation, discussion et approbation du rapport de la Commission de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme.....	1
Résolution et conclusions.....	18
Adoption des conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme.....	18
Adoption de la résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme.....	18

Jeudi 7 juin 2018, 16 h 45

*Présidence de M. Elmiger, Vice-président
gouvernemental de la Conférence*

Compte rendu des travaux

Présentation, discussion et approbation du rapport de la Commission de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme

Le Président

Je déclare ouverte la douzième séance plénière de cette 107^e session de la Conférence internationale du Travail.

Le premier point inscrit à notre ordre du jour est la présentation, la discussion et l'approbation du rapport de la Commission de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme, qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n^o 6B, et qui présente une synthèse des travaux de la commission.

Je salue le bureau de la commission, qui est ici présent à la tribune. Il est composé comme suit: M. Bevers, président de la commission; M^{me} Rudelli, vice-présidente employeuse; M. Dimitrov, vice-président travailleur; M^{me} Nxumalo-Magagula, rapporteure.

J'invite maintenant la rapporteure de la commission, l'honorable M^{me} Nxumalo-Magagula, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de l'Eswatini (nouveau nom officiel du Swaziland), à présenter le rapport. Les autres membres du bureau de la commission prendront ensuite la parole chacun à leur tour.

M^{me} Nxumalo-Magagula

Rapporteure de la Commission de la discussion
récurrente sur le dialogue social et le tripartisme
(*original anglais*)

C'est pour moi un honneur et un privilège d'avoir été nommée rapporteure de la Commission de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme.

La commission a examiné les avancées réalisées depuis la première discussion récurrente et les conclusions adoptées en 2013 en accordant une attention toute particulière aux bonnes pratiques, mais aussi aux problèmes persistants de mise en œuvre. Cette discussion est intervenue à point nommé, l'OIT devant célébrer son centenaire l'année prochaine. La commission a commencé ses travaux le 28 mai et les a terminés le 5 juin 2018. Elle a bénéficié au cours de ses sept séances d'une participation active qui s'est poursuivie sans le moindre fléchissement, avec quelque 200 délégués présents à chaque séance.

Pour commencer, les participants ont partagé leurs expériences et les enseignements que les mandants en avaient tirés et défini les principaux axes du débat, sur la base du rapport concis mais très complet du Bureau. La discussion était articulée autour de trois questions: quelles sont les formules qui donnent de bons résultats? Comment rendre le dialogue social inclusif? Comment ajuster l'action de l'OIT en conséquence? La commission a examiné les évolutions et les enjeux auxquels les acteurs et les institutions du dialogue social sont confrontés dans un monde en pleine mutation, les cadres réglementaires qui structurent le

dialogue social, les bonnes pratiques, ainsi que les domaines dans lesquels le dialogue social bipartite, tripartite et transnational doit progresser.

La commission a également examiné et évalué l'appui fourni par le Bureau aux Etats Membres pour la mise en œuvre des conclusions de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail (2013) et du plan d'action du Bureau pour 2013-2017.

Elle a évalué les initiatives prises par le Bureau pour répondre aux besoins des mandants en tenant compte de leur situation propre, en ce qui concerne notamment le soutien fourni aux acteurs concernés, aux institutions et aux cadres juridiques, la composante «dialogue social» des objectifs de développement durable et les mesures prises pour promouvoir une cohérence globale des politiques, ainsi que les liens du dialogue social et du tripartisme avec les trois autres objectifs stratégiques de l'OIT.

Ces discussions avaient pour toile de fond les profondes mutations du monde du travail, mutations elles-mêmes imputables à ces facteurs décisifs que sont la technologie, la démographie, le changement climatique et la mondialisation, mais aussi le consensus général sur la nécessité d'un dialogue social et d'une gouvernance plus participative permettant de mettre en œuvre de manière effective le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réforme du système des Nations Unies, deux plates-formes qui tendent à renforcer la cohérence des politiques à tous les niveaux.

J'ai l'immense plaisir de vous annoncer que, sur la base de l'expérience riche et variée des mesures prises par les mandants pour appliquer les conclusions de 2013 et des initiatives lancées par le Bureau au cours des cinq dernières années, les débats fructueux au sein de notre groupe de rédaction nous ont permis de définir pour les années à venir une vision commune et de dégager un consensus tripartite sur les principes requis pour indiquer la voie à suivre.

Le cadre d'action que nous avons établi définit les mesures qui doivent être prises par l'OIT et ses Membres pour se rapprocher encore de l'objectif stratégique du dialogue social et du tripartisme et, *in fine*, mieux servir l'Agenda du travail décent.

C'est donc avec humilité que je vous présente pour adoption le rapport de la Commission de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme qui contient une résolution et des conclusions et propose un ensemble d'orientations stratégiques fondées sur le consensus tripartite, qui devraient éclairer l'action de l'Organisation jusqu'à la prochaine discussion récurrente sur ce thème.

Permettez-moi de vous présenter certains points des conclusions auxquelles nous sommes parvenus. Soucieuse d'élaborer une vision commune, la commission a estimé que les principes directeurs adoptés par la Conférence en 2013 pour promouvoir et atteindre l'objectif stratégique du dialogue social restaient pleinement pertinents. Elle a donc réaffirmé clairement ces principes et s'est employée à établir sur leur base de nouveaux points de consensus.

Elle a considéré, et il s'agit là d'un point important, que les changements aussi rapides que profonds à l'œuvre dans le monde du travail mettent les mandants tripartites en demeure de renouveler et de réaffirmer leur volonté de promouvoir et d'appliquer les principes du dialogue social et du tripartisme afin de réaliser le travail décent et la justice sociale. La commission est convenue que l'action de l'OIT devrait se régler sur les besoins des mandants et la spécificité des contextes nationaux. La négociation collective est en effet au cœur du dialogue social, mais il n'existe pas de modèle universel pour ce dernier.

La commission a également conclu que les acteurs et les institutions responsables du dialogue social inclusif sont les garants de l'efficacité des lois, des institutions et des

politiques et jouent à ce titre un rôle capital. Il est dès lors fondamental de donner la possibilité de se faire entendre à tous ceux qui n'entrent pas dans le champ d'application des lois et des politiques, à tous ceux qui sont sous-représentés dans le dialogue social, et je pense notamment aux travailleurs engagés dans les nouvelles formes d'emploi.

Pour résumer brièvement, la commission a jugé qu'il fallait que les gouvernements prennent, avec l'appui de l'OIT, les mesures nécessaires pour accorder au dialogue social et au tripartisme l'attention et les ressources appropriées lors de l'élaboration des politiques; pour promouvoir, respecter et mettre en œuvre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective; pour favoriser la mise en place de cadres juridiques et institutionnels porteurs; pour renforcer les institutions et mécanismes pertinents en tenant dûment compte des avancées technologiques, de l'économie verte, des évolutions démographiques et de la mondialisation; pour renforcer les systèmes nationaux d'administration du travail et les mécanismes de prévention et de règlement des différends; pour permettre aux travailleurs engagés dans les nouvelles formes d'emploi de jouir de la liberté d'association et du droit de négociation collective et d'être mieux représentés; pour élargir la coopération afin de favoriser l'échange d'expériences et de pratiques novatrices dans les domaines du dialogue social et du tripartisme; pour promouvoir le dialogue social transnational.

L'un des principaux objectifs des discussions récurrentes est de fournir au Bureau des lignes directrices susceptibles d'orienter son action. Dans nos conclusions, nous demandons à l'Organisation de mobiliser et de coordonner tous ses moyens d'action afin d'aider les mandants à s'acquitter des obligations qui sont les leurs en matière de dialogue social et de tripartisme, compte tenu de la spécificité de leur situation nationale.

Prenant appui sur les résultats obtenus depuis 2013, nos conclusions précisent clairement de quelle manière le BIT devrait poursuivre, développer et enrichir ses travaux dans divers domaines, allant du renforcement des capacités et de la coopération pour le développement à la cohérence des politiques en passant par les travaux de recherche, la formation et les activités normatives.

Je tiens pour conclure à souligner que les travaux du groupe de rédaction et de la commission témoignent du prix que les mandants attachent au dialogue social tripartite.

L'esprit de consensus qui, malgré la diversité des avis et des conceptions, a prévalu au cours des délibérations est remarquable. La commission a ainsi pu formuler de précieuses conclusions dont je ne doute pas qu'elles contribueront à faire progresser la démocratie sur le lieu de travail.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à notre président, M. Bevers (Belgique), pour le savoir-faire et l'enthousiasme avec lesquels il a dirigé les travaux de la commission. Garant d'un débat équilibré, il a su maintenir notre cap avec un tel brio que la commission a terminé ses travaux avec une légère avance sur le calendrier.

Je remercie aussi la vice-présidente employeuse, M^{me} Rudelli (France), et le vice-président travailleur, M. Dimitrov (Bulgarie), dont l'ambition, l'enthousiasme et l'esprit de compromis nous ont permis de dégager cette vision commune.

Ma reconnaissance s'adresse également à tous les membres du groupe de rédaction – gouvernements, employeurs et travailleurs – qui ont travaillé sans relâche à l'élaboration de conclusions qui tiennent compte de tous les avis qui ont été exprimés.

Au nom de la commission, j'ai à cœur d'exprimer ma profonde gratitude au secrétariat pour le soutien indéfectible qu'il nous a apporté sous la direction du représentant du Secrétaire général de la Conférence, M. Vines, et du représentant adjoint, M. Fannizadeh; à

l'équipe de conseillers techniques et d'experts chevronnés à qui nous devons l'excellent rapport de référence qui a aidé la commission à mener ses discussions approfondies et à établir son propre rapport; à l'équipe chargée de coordonner les travaux de la commission, pour la qualité et l'efficacité de son travail; enfin, aux interprètes.

Tous les membres du secrétariat ont fait preuve d'un sens du devoir et d'une solidarité exemplaires au cours de ces deux semaines. Le secrétariat s'est acquitté de sa tâche avec un professionnalisme et un calme consommés, se mettant jour et nuit, week-end inclus, à la disposition des délégués. Il est resté impartial et n'a pas été influencé par les diverses pressions qui s'exerçaient. Sa détermination et son travail soutenu ont aidé la commission à établir un rapport et des conclusions qui rendent pleinement justice à l'objet comme au but de la discussion récurrente.

Je recommande à la Conférence d'approuver le présent rapport et d'adopter la résolution et les conclusions qu'il contient; je suis en effet fermement convaincue qu'ils fournissent de précieuses orientations pour la réalisation de l'objectif stratégique du dialogue social et du tripartisme, objectif qui constitue le cœur même des travaux de l'Organisation.

M^{me} Rudelli

Vice-présidente employeuse de la Commission
de la discussion récurrente sur le dialogue social
et le tripartisme
(*original anglais*)

Au nom du groupe des employeurs, permettez-moi de féliciter la Commission de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme pour son rapport, que je vous recommande d'approuver en plénière.

Les travaux de la commission se sont déroulés dans un esprit ouvert et constructif, et le groupe des employeurs se déclare satisfait du résultat. En effet, la commission a pu élaborer des conclusions utiles, à la fois concises et applicables.

Les mandants de l'OIT réunis pour cette discussion récurrente avaient un objectif précis, à savoir – et je cite la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable:

- i) mieux comprendre la situation et les besoins divers de ses Membres en rapport avec chacun des objectifs stratégiques, et y répondre de manière plus efficace en utilisant l'ensemble des moyens d'action à sa disposition, y compris l'action normative, la coopération technique et les capacités techniques et de recherche du Bureau, et ajuster en conséquence ses priorités et programmes d'action; ii) évaluer les résultats des activités de l'OIT afin d'éclairer les décisions concernant les programmes, le budget et autres aspects de la gouvernance.

Nous pensons que l'objectif commun a été atteint. Nous avons pu prendre connaissance de la diversité des situations et des moyens des mandants en ce qui concerne le dialogue social et le tripartisme et relever les nombreuses difficultés et possibilités liées à ce processus crucial. Nous avons par ailleurs longuement réfléchi à l'orientation que l'OIT doit donner à son action future afin de mieux répondre aux besoins des mandants compte tenu de leur situation et de produire des effets concrets sur le terrain.

Nous savons tous que le dialogue social et le tripartisme font partie de l'ADN de cette institution et qu'ils sont essentiels pour que l'OIT puisse s'acquitter de son mandat. Ils sont consacrés par plusieurs normes internationales du travail et constituent un élément essentiel des programmes de recherche, de renforcement des capacités et de partage des connaissances menés par le Bureau. La discussion récurrente a permis de mettre en évidence la diversité des formes et modalités de dialogue social. Il n'en existe pas de modèle unique, il n'y a pas

de hiérarchie non plus. Toutes les formes de dialogue social sont louables et répondent à des besoins divers. Au niveau de l'entreprise, le dialogue permet de mieux répondre aux besoins spécifiques de l'entreprise et de ses activités; au niveau sectoriel, il peut prendre la forme de conventions collectives pour négocier des conditions de travail spécifiques; et, au niveau national, il peut déboucher sur des accords tripartites relatifs à des questions de politique sociale et d'emploi. Les participants à la discussion récurrente ont reconnu qu'il est important que les organisations de partenaires sociaux soient fortes, autonomes et représentatives.

Déterminer la façon d'établir un dialogue de qualité est l'un des plus grands défis qu'il nous faut relever ensemble. Individuellement, il nous faut réfléchir à ce que nous offrons à nos mandants respectifs et nous adapter à leurs besoins et à leurs priorités afin de mieux y répondre. L'échange franc et honnête que nous avons eu dans la commission a montré que le dialogue social n'est pas seulement le fait des travailleurs et qu'il ne saurait exister sans la présence d'un autre groupe – celui des employeurs.

Le processus de dialogue social reste d'une grande utilité dans de multiples situations, et le Bureau international du Travail devrait s'employer assidument à défendre la cause du dialogue social, en utilisant des données quantitatives et tous autres arguments pertinents. Cela est absolument essentiel, étant donné la rapidité des changements en cours dans le monde au travail.

Enfin, nous avons tous veillé à ce que la commission ne passe pas sous silence le problème énorme que représente l'informalité. Le fait que plus de 60 pour cent des travailleurs dans le monde sont dans l'économie informelle signifie que tous ces travailleurs sont de facto exclus du dialogue social. Pour la commission, cette question est de la plus haute urgence, et le Bureau devrait jouer un rôle de premier plan en aidant les mandants à redoubler d'efforts pour régulariser ces travailleurs.

La discussion récurrente a démontré que le dialogue social existe bel et bien et donne des résultats. Il permet de rapprocher différents points de vue et perspectives et, bien encadré, il peut donner des résultats satisfaisants et contribuer à traiter des questions plus vastes comme le progrès social, la prévention des conflits, la gouvernance démocratique et la croissance.

Le groupe des employeurs attache une grande importance aux conclusions adoptées à la présente session de la Conférence, compte tenu notamment des nombreux changements qui s'opèrent aujourd'hui dans le monde du travail.

Le cadre d'action proposé dans les conclusions aidera les Etats Membres et le Bureau, avec l'appui de ses mandants, à renforcer le dialogue social et le tripartisme à tous les niveaux pertinents.

Les Membres de l'OIT devraient, entre autres, promouvoir un dialogue social efficace et renforcer les mécanismes et les institutions du dialogue social; promouvoir la négociation collective volontaire à tous les niveaux appropriés; encourager une coopération efficace sur le lieu de travail; et faire en sorte que les résultats convenus du dialogue social soient respectés et mis en œuvre, selon qu'il convient, par les gouvernements et les partenaires sociaux.

Le Bureau a, quant à lui, été prié de redoubler d'efforts pour répondre aux besoins et situations diverses des Etats Membres, en adoptant une approche partant de la base vers le sommet pour renforcer le dialogue social et le tripartisme sur le terrain et surmonter les problèmes lorsqu'ils surviennent. Dans une première étape, le Bureau international du Travail aidera les mandants et les institutions de dialogue social à consolider leurs capacités d'engager un dialogue social et un développement efficaces et constructifs ou de renforcer

les activités de recherche et de formation sur le rôle et l'incidence du dialogue social concernant différentes questions, qu'il s'agisse des conditions de travail, de la performance de l'économie ou des mutations du monde du travail.

Le Bureau devrait également accroître ses efforts visant à promouvoir la ratification et l'application effective de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

Pour finir, le Bureau a été prié de veiller à assurer la cohérence des politiques internes lorsqu'il examine le dialogue social et cherche à le promouvoir, ainsi que la cohérence des politiques externes, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réforme en cours du système des Nations Unies.

Le groupe des employeurs se réjouit de prendre part à la mise en œuvre des mesures prévues dans les présentes conclusions et d'apprécier les effets concrets de l'action menée par le Bureau à cet égard.

En conclusion, le groupe des employeurs tient à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont participé à cette discussion récurrente, laquelle a abouti à un résultat satisfaisant sur un sujet aussi décisif.

En particulier, je voudrais exprimer mes sincères remerciements et ma gratitude au président de la commission, M. Bevers, pour le bon déroulement des réunions de la commission et pour la manière calme et réfléchie dont il a mené les débats, notamment pendant les négociations qui ont été difficiles. Permettez-moi de remercier aussi M. Dimitrov et son équipe pour leur collaboration constructive. Nous avons certes eu des points de désaccord, mais nous concluons nos travaux avec un texte qui prévoit des priorités pour chacune des parties. Je tiens à remercier le Bureau pour son travail, son appui et son professionnalisme tout au long du processus, souvent tard le soir et aux petites heures du matin. Je voudrais tout particulièrement remercier mes collègues du groupe des employeurs pour leur soutien personnel et intellectuel, ainsi que pour leur dévouement et leur engagement durant toutes nos séances. J'exprime ma gratitude aux membres du groupe de rédaction et à leur équipe, qui ont apporté un soutien supplémentaire. Enfin, et surtout, je souhaite remercier mon équipe de l'Organisation internationale des employeurs et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) pour leur appui et leur travail préparatoire, inestimables.

M. Dimitrov

Vice-président travailleur de la Commission
de la discussion récurrente sur le dialogue
social et le tripartisme
(*original anglais*)

Notre discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, s'est déroulée dans un contexte mondial marqué par des inégalités sans précédent, contexte dans lequel les salaires continuent d'enregistrer un recul par rapport à la croissance de la productivité, et la précarité de l'emploi ne cesse d'augmenter. Près de 40 pour cent des travailleurs de l'économie formelle occupent des emplois précaires, 25 millions de personnes travaillent dans des conditions de travail forcé et 152 millions d'enfants sont astreints au travail. En moyenne, les femmes ont un salaire inférieur de 23 pour cent à celui des hommes et sont largement sous-représentées (à hauteur de 20 pour cent) dans les structures de dialogue social. La moitié des travailleurs dans le monde vivent encore dans des pays n'ayant pas ratifié l'une ou les deux conventions fondamentales qui protègent les droits garantissant

la liberté syndicale et la négociation collective. A l'approche du centenaire d'une organisation créée pour promouvoir la justice sociale et lutter contre les inégalités, ces chiffres nous remplissent tous de honte.

En effet, l'évaluation de la Déclaration sur la justice sociale en 2016 a montré qu'il restait des difficultés considérables à surmonter pour que la mondialisation profite à tous, et ce dans un contexte de changements technologiques, climatiques et démographiques majeurs. Dix ans après son adoption, nous devons tous reconnaître que nous n'avons pas su être à la hauteur de cette Déclaration. On ne peut ignorer le fait que notre incapacité collective à réduire les inégalités témoigne d'un manque manifeste de volonté politique pour inciter l'Organisation à s'acquitter de son mandat constitutionnel.

Il est par conséquent important de renouveler, dans nos conclusions, notre engagement politique en faveur du dialogue social et du tripartisme, dans le respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, en tant que modèle de gouvernance de l'OIT pour la promotion de la justice sociale. Nous réaffirmons que la structure tripartite unique de l'OIT, ses normes et son mécanisme de contrôle doivent prévaloir, non seulement à cette 107^e session de la Conférence et au sein de l'Organisation, mais également l'année prochaine à l'occasion du centenaire et dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies.

Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que des actions concrètes sont menées. Nous nous félicitons de l'appel en faveur de l'intensification de la campagne pour la ratification universelle de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; du travail accompli par le Bureau, en concertation avec les mandants, pour surmonter les obstacles à la ratification de ces conventions et à la mise en œuvre effective de tous les programmes par pays de promotion du travail décent; de l'affectation des ressources nécessaires à tous les niveaux; et de la tenue d'un événement de haut niveau à l'occasion du centenaire pour mettre en avant le rôle central que jouent la liberté syndicale, la négociation collective, les normes et le contrôle dans l'action engagée par l'OIT.

Nous nous félicitons également de l'appel à une intensification des efforts visant à promouvoir la mise en œuvre d'autres instruments pertinents, conformément aux conclusions de 2013, à savoir la convention n° 144, la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, la recommandation (n° 91) sur les conventions collectives, 1951, la recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960, et, notamment, la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter le Cameroun, la Géorgie, l'Iraq et le Niger, qui ont ratifié des conventions importantes au cours de l'année 2018.

Nous nous réjouissons de l'amélioration des données sur les relations professionnelles. Nous saluons tout particulièrement les rapports phares annuels sur le dialogue social, qui mettent l'accent sur le rôle important que peut jouer la négociation collective dans la réduction des inégalités. Le dialogue social et la négociation collective sont une obligation constitutionnelle de cette Organisation, comme l'a rappelé la vice-présidente employeuse à cette tribune il y a tout juste une heure, et la vaste expérience acquise en matière de bonnes pratiques dont témoignent les rapports phares montre que l'économie et la société tirent profit de systèmes de dialogue social bien développés dans lesquels la négociation collective tient une place centrale. Nous nous félicitons également du plan d'action ambitieux spécialement élaboré pour atteindre la cible 8.8 des objectifs de développement durable concernant les droits des travailleurs.

Le dialogue social avec des organisations d'employeurs et de travailleurs libres, indépendantes et représentatives est essentiel pour faire face aux enjeux et exploiter les possibilités liées à l'avenir du travail. Nous devons assurer une transition juste vers un avenir du travail dans lequel les travailleurs et les employeurs auront leur mot à dire dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques les concernant.

Quant à la mondialisation équitable, nous constatons avec satisfaction la reconnaissance de l'importance du dialogue social transnational pour la résorption des actuels déficits de travail décent dans l'économie mondiale, y compris en ce qui concerne les groupes vulnérables dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, et le rôle accru que l'OIT est invitée à jouer à cet égard.

Nous espérons que les initiatives proposées visant à assurer la cohérence des politiques dans les pays pilotes qui sont menées avec la participation des partenaires sociaux et de tous les ministères concernés permettront de tirer des enseignements des réponses apportées par le passé à la crise financière et de renforcer la cohérence des politiques afin d'éviter des mesures d'austérité et une déréglementation aveugle.

Nous réaffirmons que tous les travailleurs doivent bénéficier du droit à la liberté syndicale et à la négociation collective, quelle que soit la relation de travail. Outre l'action à mener concernant les travailleurs engagés dans des formes atypiques d'emploi, comme il ressort des conclusions de la discussion récurrente de 2015 sur la protection des travailleurs, nous attendons avec intérêt les résultats des travaux de recherche sur l'accès à la liberté syndicale et à la négociation collective pour les formes d'emploi nouvelles et émergentes, telles que celles relevant de l'économie des plates-formes numériques, et la tenue d'une éventuelle réunion tripartite sur la question aux fins de recensement des domaines d'action possibles.

S'agissant du défi démographique, nous nous félicitons de l'appel en faveur du dialogue social et du tripartisme concernant la politique relative aux migrations de main-d'œuvre ainsi que de la participation accrue à la négociation du pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière. Nous nous réjouissons tout particulièrement de l'accent mis sur l'égalité de genre et du renforcement de la participation des femmes au dialogue social.

Nous regrettons cependant l'absence d'une volonté commune de s'attaquer aux problèmes du changement climatique et de la protection des données et de la vie privée, comme en attestent nos conclusions.

Pendant la rédaction du document, j'ai fait référence à mon expérience personnelle de marin, en comparant l'OIT à un navire tripartite en route vers la justice sociale. Un navire rapproche les intérêts des gens de mer, de l'armateur et de l'autorité maritime. Tous ont besoin l'un de l'autre pour prospérer. A l'OIT, les intérêts des travailleurs, des employeurs et des gouvernements de chaque région du monde se rejoignent. Nous avons tous besoin l'un de l'autre pour prospérer. Les dix derniers jours n'ont pas été faciles. Nous, les travailleurs, avons connu des moments de frustration et prévoyons d'être plus ambitieux à l'avenir. Sur la base du consensus proposé, nous pensons néanmoins qu'il est possible de commencer à inverser la tendance à l'inégalité croissante vers plus de justice sociale avec une énergie et un engagement renouvelés, nous permettant ainsi d'assurer conjointement l'avenir du travail pour tous.

Je tiens à remercier mes collègues du groupe des travailleurs, le groupe de rédaction et le Bureau pour leur contribution très précieuse et la confiance qu'ils m'ont accordée. Malgré un projet de texte déséquilibré, qui a suscité des débats plutôt longs et houleux et des séances qui ont duré tard dans la nuit, je remercie le Bureau pour son travail acharné.

Enfin, je voudrais remercier le président du groupe ainsi que la vice-présidente employeuse et son équipe pour leur excellent travail et leur collaboration, les membres de mon équipe de la Confédération syndicale internationale (CSI) et du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) pour le travail qu'ils ont accompli sans relâche même tard le soir, ainsi que le secrétaire du groupe des travailleurs, M. Beirnaert, pour cette commission.

J'ai l'honneur de présenter nos conclusions pour adoption.

M. Bevers

Président de la Commission de la discussion
récurrente sur le dialogue social et le tripartisme
(*original anglais*)

J'ai l'honneur, en ma qualité de président de la Commission de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme, de vous rendre compte de nos débats et de nos travaux.

Je souhaiterais tout d'abord mettre en lumière certains points, afin de compléter l'excellent compte rendu que vous ont présenté la rapporteure et les vice-présidents de notre commission. La présente session a été le cadre de la deuxième discussion récurrente sur l'objectif stratégique du dialogue social et du tripartisme.

Tandis que l'OIT s'achemine vers son centième anniversaire, qu'elle célébrera l'an prochain, les débats au sein de la commission ont confirmé que le dialogue social et le tripartisme sont au cœur de cette Organisation et doivent rester la pierre angulaire de l'Agenda du travail décent. Dans le même temps, nos discussions ont clairement mis en évidence que le dialogue social est inextricablement lié à l'environnement mondial et au monde du travail, en pleine mutation et évolution.

Outre la persistance des inégalités et de certaines fragilités et le caractère évolutif du travail et de la relation de travail, l'OIT doit faire face à de nouvelles réalités qui interrogent son modèle de dialogue social et les partenaires sociaux. L'évolution technologique et démographique, les changements climatiques et les politiques environnementales, au même titre que la mondialisation, s'accroissent et prennent de l'ampleur, débouchant à la fois sur des avantages qu'il faut exploiter au mieux et partager équitablement et sur des contraintes, qu'il s'agit aussi de répartir justement.

Les débats au sein de la commission ont montré que les mandants ont besoin d'un appui continu pour renforcer le dialogue social, notamment le dialogue social sectoriel et national au plus haut niveau, la négociation collective, la coopération sur le lieu de travail et le dialogue social transnational, de façon à pouvoir anticiper et gérer les effets de ces changements et parvenir à réaliser les objectifs de développement durable.

En outre, les partenaires doivent se faire davantage entendre au moment de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques d'ensemble destinées à faire face à ces changements. Il est de la responsabilité conjointe de tous les acteurs du dialogue social d'aider l'économie et la société à s'adapter et à se préparer à l'évolution de l'environnement mondial, mais il revient à l'Organisation et au Bureau d'apprécier les priorités de chacun des mandants ainsi que les différents points de vue, contextes nationaux et modèles de dialogue social, comme l'ont souvent rappelé les membres de la commission. Si l'on peut beaucoup apprendre les uns des autres, il n'existe pas de modèle de dialogue social «universel».

Dans cette optique, les membres de la commission ont réaffirmé leur détermination à travailler main dans la main avec le Bureau afin de relever les défis qui se font jour dans de nouveaux secteurs, tels que l'économie numérique, et de permettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs de garantir à leurs membres des services adaptés qui mettent

à profit les nouvelles réalités façonnant les relations professionnelles et qui favorisent l'expression collective des travailleurs, notamment des travailleurs engagés dans des formes d'emploi nouvelles et émergentes et de ceux qui, plus souvent que les autres, ne sont protégés ni en droit ni dans la pratique.

Les membres de la commission ont réaffirmé que la négociation collective reste au cœur du dialogue social et qu'elle est indispensable pour assurer une répartition équitable des fruits du progrès, obtenir des conditions de travail décentes, élaborer des politiques de développement des compétences et favoriser la durabilité des entreprises. En outre, et pour faire référence à une discussion qui s'est tenue en séance plénière, la négociation collective doit contribuer à l'égalité entre hommes et femmes et notamment à éliminer l'écart de rémunération.

La commission a souligné la nécessité non seulement de promouvoir la ratification, notamment dans la perspective du centenaire, et de mettre en œuvre concrètement les conventions n^{os} 87, 98 et 144 et autres instruments pertinents, mais aussi de continuer d'approfondir les connaissances et de mener avec rigueur des recherches sur l'état et les effets des diverses formes de dialogue social bipartite et tripartite, car c'est la vocation même de cette Organisation que d'être le centre mondial de la connaissance sur le dialogue social et le tripartisme.

Les membres de la commission ont rappelé l'importance primordiale de la liberté syndicale et de la reconnaissance du droit de négociation collective, d'organisations fortes, indépendantes et représentatives qui interagissent dans des conditions de confiance et de respect mutuels, et d'administrations nationales du travail dotées des moyens d'agir. Il s'agit là des conditions préalables indispensables à l'instauration d'un dialogue social inclusif, fructueux, de qualité et pleinement crédible.

La commission, dans ses débats, a mis l'accent sur la nécessité d'élargir le dialogue social aux travailleurs, innombrables, qui aujourd'hui en sont exclus ou qui sont sous-représentés, et de favoriser les innovations institutionnelles visant à combler ces lacunes. Toutefois, ces débats ne doivent pas être une fin en soi. La commission a recensé et examiné les défis auxquels est confronté le dialogue social, mais il faut reconnaître qu'aucun des participants n'a été en mesure, à ce jour, de les éliminer tous.

Aussi faut-il considérer que les conclusions que la Conférence est invitée à adopter doivent permettre d'alimenter de futures discussions et la poursuite du dialogue social, au sein de cette Organisation et au-delà, voire dans le cadre de la réforme en cours du système des Nations Unies.

Nous ne saurions en effet attendre la prochaine discussion récurrente pour parfaire notre analyse et prendre d'autres mesures propres à mettre en place les conditions du dialogue social de demain. Cela étant, alors qu'elle est sur le point d'entrer dans son deuxième siècle d'existence, l'OIT s'est vu confier par ses Membres un mandat renouvelé, solide et adapté au temps présent, qui fondera son action ainsi que celle du Bureau, pour les années à venir.

Je me permets de dire que la commission s'est parfaitement acquittée de cette tâche. Cela a été possible grâce au réel dialogue social qui a présidé à la recherche du consensus sur toutes les questions, y compris les plus délicates, même si elles ont donné lieu à des divergences d'opinions et de perspectives.

Je voudrais aussi exprimer ma sincère gratitude aux membres du groupe de rédaction, qui a commencé à travailler à partir d'un avant-projet préparé par le secrétariat à ma demande. Tous les mandants – gouvernements, employeurs, travailleurs – y étaient représentés.

Je tiens à remercier les vice-présidents, M^{me} Rudelli pour les employeurs et M. Dimitrov pour les travailleurs, ainsi que leurs équipes respectives, pour leur clairvoyance, leur ambition et leur détermination. Mes remerciements s'adressent aussi à tous les membres gouvernementaux, pour leur précieuse contribution et leurs remarques constructives.

Je remercie également tous les délégués pour leur implication totale et constructive lors des séances plénières et des réunions préparatoires et, plus particulièrement, mes homologues délégués gouvernementaux qui ont assisté et participé activement aux débats de la commission.

Je tiens enfin à remercier l'équipe chevronnée de conseillers techniques et d'experts du Bureau d'avoir aussi bien préparé cette discussion récurrente, notamment en élaborant le rapport concis mais néanmoins complet qui a servi de base précieuse à nos débats, et d'avoir apporté un appui de qualité.

Enfin, je remercie les coordonnatrices, M^{mes} Muller, Recort Ruiz et Wong qui, tout au long de ces deux semaines, nous ont apporté un soutien efficace, et qui n'ont pas ménagé leur temps pour permettre à la commission d'atteindre le résultat qu'elle s'était fixé.

Nos travaux sont maintenant achevés, mais en réalité le vrai travail ne fait que commencer. Tandis que nous quittons ce lieu prestigieux pour regagner nos foyers, plus sages et investis d'un mandat politique renforcé concernant le dialogue social, je dirai en conclusion, citant Platon dans *La République*, qu'il n'y aura de cesse aux maux du genre humain tant que les philosophes ne seront pas rois et que les rois ne seront pas philosophes.

Je suis convaincu que le résultat des travaux de cette commission augure bien d'un avenir où, selon la vision de Platon, seront réunies les conditions d'un monde moins tourmenté.

Le Président

Je tiens à remercier tous les membres du bureau de cette commission pour leur excellent rapport et leur remarquable travail.

Je déclare maintenant ouverte la discussion sur le rapport de la Commission de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme.

M. Salchev

Gouvernement (Bulgarie)

(original anglais)

Je prends la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses Etats membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats à l'UE, la Bosnie-Herzégovine, pays participant au processus de stabilisation et d'association et pays potentiellement candidat, la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen, ainsi que la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Comme nous le savons tous, depuis près d'un siècle, l'OIT et ses activités reposent sur le principe même du dialogue social. C'est en cela que l'OIT est un organisme unique dans le système des Nations Unies. Forts de cette pratique du dialogue social, nous avons adopté un document final consensuel et orienté vers l'action. Il s'agit là d'un succès auquel nous avons tous contribué.

Nous pouvons nous en féliciter à de nombreux égards. Ce document s'appuie sur les conclusions de la session de 2013 de la discussion récurrente sur le dialogue social, qui sont

toujours d'actualité, mais nous avons également envisagé les nouveaux défis et les nouvelles possibilités découlant de l'évolution du monde du travail.

Nous restons convaincus que le dialogue social est indispensable au bon fonctionnement de l'économie sociale de marché, à la promotion du développement durable, à la lutte contre les inégalités et la discrimination et à la promotion de la justice sociale.

Nous saluons en particulier l'engagement renouvelé en faveur de la ratification universelle et de l'application effective de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

Le document final préconise des mesures visant à renforcer les capacités, intensifier les travaux de recherche et resserrer les liens entre partenaires afin de favoriser le dialogue social inclusif et en accroître les bienfaits.

Le document appelle tout particulièrement l'attention sur le rôle du dialogue social pour ce qui est de promouvoir l'égalité hommes-femmes et la non-discrimination, développer les compétences, anticiper et gérer le changement, assurer la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et appuyer la réalisation du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Nous jugeons utile de réfléchir aux différentes formes et niveaux de dialogue social, notamment la négociation collective et le dialogue social transnational.

Nous saluons les orientations portant sur la manière dont le dialogue social peut accompagner les mutations à l'œuvre dans le monde du travail, eu égard notamment à l'économie des plates-formes numériques et aux autres changements technologiques, à l'évolution démographique, aux changements climatiques et à la mondialisation. Ces orientations seront prises en considération pour préparer l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail.

Le dialogue social étant l'un des objectifs stratégiques de l'OIT, nous appuyons l'idée que soit élaboré un rapport phare sur le sujet, qui contribuera à faire mieux connaître l'Organisation en tant que centre d'expertise et de référence pour les questions relatives au dialogue social.

Cela étant, le Conseil d'administration devra se prononcer sur la faisabilité d'un tel rapport en soupesant tous les impératifs entrant en ligne de compte, à la fois sur le plan de l'organisation et sur le plan financier, s'agissant en particulier du calendrier de publication arrêté.

Nous sommes convaincus que les conclusions contribueront à favoriser le travail décent et faciliteront la réalisation des objectifs de développement durable.

Alors que nous nous apprêtons à rentrer dans nos pays respectifs, j'espère que nous continuerons à entretenir dans la pratique un dialogue social digne de ce nom, sous quelque forme que ce soit, au niveau des pays ou au sein même de l'OIT, ce qui est indispensable au bien-être de nos sociétés en pleine mutation.

M. Nadome
Travailleur (Kenya)
(original anglais)

Permettez-moi, au nom du groupe de l'Afrique et en ma qualité de membre du groupe de rédaction, de remercier le président de la commission, le vice-président travailleur, la

vice-présidente employeuse, ainsi que le Bureau, le secrétariat et tous les membres de la commission pour la qualité du travail accompli. Pour être plus précis, ce travail a été parfaitement accompli en un temps record.

Je voudrais souligner un aspect important du rapport qui concerne la recherche et l'amélioration de la formation: le Bureau doit poursuivre ses travaux de recherche sur l'accès à la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective des travailleurs des plates-formes numériques.

En quoi est-il important ou pertinent de poser une telle question au sein de l'OIT et, à plus forte raison, parmi les pays en développement? L'économie des plates-formes numériques ne se limite plus au Nord, elle est à notre porte. Elle est totalement acceptée et se répand comme un feu de brousse dans nos pays. C'est précisément pour cette raison que nous saluons la volonté du Bureau de se pencher davantage sur ces nouvelles formes de travail en vue de combler les lacunes existantes. Nous avons bon espoir que cette question recevra l'attention voulue à la prochaine session de la Conférence.

M. Janson
Gouvernement (Suède)
(original anglais)

La Suède s'associe à la déclaration faite par la Bulgarie au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres.

La Suède souhaiterait remercier tous les participants à la commission, le secrétariat et les interprètes pour l'excellent travail qu'ils ont fourni et l'efficacité dont ils ont fait preuve.

Nous espérons que les résultats de cette commission auront des incidences concrètes et profondes sur le terrain. C'est grâce au dialogue social que nous pouvons réaliser bon nombre des principes et droits fondamentaux au travail. Pourtant, trop souvent partout dans le monde, les travailleurs se voient privés de leurs droits humains fondamentaux, et certains sont même victimes de persécution, voire de meurtre. Aujourd'hui encore, des enfants sont contraints de travailler dans des conditions inhumaines, et des migrants sont atrocement exploités. Chaque année, il se produit plus de 2,7 millions d'accidents du travail mortels, 310 millions d'accidents du travail non mortels et 160 millions de cas de maladies professionnelles.

Il faut aussi améliorer les conditions de travail des quelque 780 millions de femmes et d'hommes qui ne gagnent pas suffisamment pour s'assurer un niveau de vie décent et favoriser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Les inégalités croissantes peuvent alimenter les troubles sociaux et compromettre la croissance économique durable.

L'avenir du travail, à l'heure de la mondialisation et de la numérisation, est tout à la fois source d'espoirs et source de craintes. Il ressort d'une étude Eurobaromètre récemment menée à l'échelle de l'Union européenne en vue de sonder l'opinion publique que, si la plupart des personnes interrogées sont optimistes quant aux incidences des technologies numériques sur la société, l'économie et la qualité de vie, beaucoup d'autres se disent préoccupées par les pertes d'emplois qui pourraient résulter de l'utilisation des robots et de l'intelligence artificielle et estiment que ces technologies doivent être gérées avec précaution.

Le dialogue social joue un rôle central pour ce qui est d'accompagner ces changements et d'obtenir des résultats acceptables pour tous. Si l'on veut créer du travail décent et améliorer la qualité des emplois, il est important d'avoir un dialogue social efficace, propre à s'adapter aux mutations du monde du travail, aux avancées technologiques et aux fluctuations de la demande. Je souhaite également souligner qu'un dialogue social bien établi

profite également aux entreprises, en ce qu'il accroît la productivité, renforce la stabilité et la sécurité des chaînes d'approvisionnement, crée des conditions plus propices à la planification à long terme et à la gestion des risques et limite le risque de perturbation des activités commerciales; enfin, et ce n'est pas le moindre de ses avantages, le dialogue social va de pair avec une main-d'œuvre en meilleure santé et plus loyale.

C'est dans cette optique que le gouvernement suédois s'efforce, à travers ses politiques nationales et internationales, de renforcer le rôle du dialogue social. A la lumière du pacte mondial «Ensemble pour le travail décent et la croissance inclusive», le gouvernement estime que le dialogue social peut être approfondi et ainsi permettre de promouvoir le travail décent, d'encourager la création d'emplois de qualité et d'accroître la productivité, parce qu'il joue en faveur de l'égalité et d'une croissance solidaire.

Permettez-moi de lancer un appel aux participants. Pendant les travaux de la commission, la Suède a apporté un certain nombre de corrections d'ordre factuel à certaines déclarations. Ces corrections ont été apportées à plusieurs reprises lors d'autres réunions de l'OIT. Malgré des discussions intenses et des points de vue divergents, nous œuvrons toujours dans un esprit de compromis, sans garantie de résultat. Aux fins des travaux de cette Organisation et du dialogue social en général, il est essentiel que les débats soient menés de bonne foi et que chacun tienne compte des arguments des autres parties. C'est pourquoi j'invite tous les participants à débattre sur la base des faits et dans un esprit de respect mutuel.

La Suède soutient les conclusions de la commission.

M^{me} Pineau,
Travailleuse (Canada)

Les membres du groupe des travailleurs qui ont participé à la discussion sur le dialogue social sont heureux du travail accompli lors de cette 107^e session de la Conférence internationale du Travail. L'égalité hommes-femmes est une question qui touche tous les aspects de l'objectif stratégique du dialogue social.

La participation des femmes au dialogue social est cruciale à tous les niveaux. Pourtant, le rapport du BIT sur le dialogue social dresse un tableau préoccupant de la place des femmes dans ce dialogue, soulignant que les données recueillies à l'échelle mondiale confirment la faible représentation des femmes dans les institutions de dialogue social, généralement moins de 20 pour cent, ce qui constitue un obstacle à la promotion de l'égalité hommes-femmes.

Dans son rapport sur l'Initiative du centenaire de l'OIT sur les femmes au travail, le Directeur général du BIT indique de son côté que «nous sommes encore loin d'avoir atteint l'objectif de l'égalité, et les progrès en la matière sont lents, inégaux et incertains».

Des progrès significatifs en matière d'égalité hommes-femmes ne seront possibles qu'en associant pleinement les femmes au tripartisme et au dialogue social. Parler d'égalité ne suffit plus, il convient aussi de féminiser les institutions de dialogue social pour qu'elles portent la vision des femmes.

Les conclusions de la discussion récurrente de 2013 affirmaient la nécessité d'étendre et de renforcer la participation des femmes dans le dialogue social. Les conclusions de 2018, tout en réitérant cette nécessité, permettront d'aller plus loin. Ces conclusions invitent le Bureau à renforcer les capacités des mandants et des institutions de dialogue social pour encourager la participation des femmes dans les organisations de partenaires sociaux et s'efforcer de parvenir à une représentation égale des femmes et des hommes au sein des institutions de dialogue social aux niveaux national et international.

Les femmes doivent avoir voix au chapitre sur tous les aspects du travail. En outre, les travailleuses doivent pouvoir s'organiser pour négocier leurs conditions de travail.

La négociation collective, l'élément clé du dialogue social, joue un rôle capital dans l'atteinte de l'égalité. Elle permet de réduire les écarts salariaux, assure des conditions de travail répondant aux aspirations des femmes et confère aux travailleuses un pouvoir décisionnel sur un aspect majeur de leur vie: le travail.

L'avenir du travail passe par l'égalité de genre, par une participation accrue des femmes dans les institutions du dialogue social, avec comme objectif ultime la parité, et par la suppression des obstacles à la syndicalisation et au droit de négociation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

M. Serroyen

Travailleur (Belgique)

(original anglais)

Les membres de la commission se sont de nouveau accordés sur le fait que la négociation collective est au cœur du dialogue social et ont même utilisé, à cet égard, une formulation plus énergique que celle qui avait été adoptée en 2013. Il faut remédier aux inégalités et au déclin de la part du travail dont il est fait mention dans les conclusions par des augmentations de salaire, ce qui implique – comme l'ont même relevé les économistes la semaine dernière – un accroissement du pouvoir de négociation des travailleurs. Mais il faut bien se rendre compte qu'une telle démarche n'est pas sans conséquence.

Il faut tout d'abord obtenir une reconnaissance effective du droit de négociation collective, y compris du droit de grève. Faute de négociation collective digne de ce nom, on ne peut que sombrer dans la mendicité collective. Le rapport que la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a soumis cette année à la Commission de l'application des normes présente un panorama mondial des pays dans lesquels ces droits font l'objet de lourdes restrictions.

Il faut ensuite que les gouvernements respectent l'autonomie des partenaires sociaux et ne remettent donc pas en cause les résultats obtenus de manière concertée dans le cadre de la négociation collective. Les partenaires sociaux sont des organisations démocratiques qui ont pour mission de rechercher des compromis équilibrés; on voit mal comment ils pourraient y parvenir si les gouvernements bouleversent cet équilibre une fois l'accord conclu.

Troisièmement, s'il est vrai qu'il n'existe pas de modèle unique en matière de dialogue social, la négociation collective centralisée, ou tout au moins coordonnée au niveau central, constitue de toute évidence un modèle plus performant, ce que de récents travaux de recherche effectués par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont permis d'établir clairement. Comme l'a fait remarquer un économiste néerlandais, les arrangements négociés au niveau des entreprises servent trop fréquemment de prétexte pour se soustraire à des responsabilités sociales plus étendues. Enfin, et ce n'est pas le moins important, il nous faut soutenir efficacement le droit de négociation collective pour l'ensemble des travailleurs, conformément aux dispositions de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, ce qui englobe donc les travailleurs de l'économie informelle, les travailleurs domestiques, les travailleurs engagés dans toutes les formes atypiques d'emploi et ceux qui occupent de nouvelles formes d'emploi liées à l'univers numérique. Nous devons en particulier soutenir le droit de négociation collective pour les travailleurs indépendants, ce qui a été confirmé à maintes reprises par la Commission de l'application des normes; les suggestions formulées en ce sens en 2016 par cette dernière ont d'ailleurs permis à l'Irlande de réaliser en 2017 une avancée juridique décisive qui pourrait inspirer d'autres Etats Membres.

Dans la plupart des cas, les travailleurs des plates-formes numériques sont des salariés – en tout cas ils en ont toutes les caractéristiques. Quoiqu'il en soit, salariés ou non, ce sont des travailleurs bénéficiant de droits fondamentaux au travail.

M. De Meester

Employeur (Belgique)
(*original anglais*)

Je tiens à remercier tous mes collègues pour les conclusions auxquelles ont abouti nos travaux et dont j'estime qu'il y a pleinement lieu d'être satisfait.

Notre commission avait en particulier pour responsabilité, je dirais même pour devoir, d'apporter la preuve que le dialogue social et le tripartisme sont essentiels si l'on veut être en mesure de relever tous les défis et de tirer parti de toutes les possibilités dont le monde du travail est porteur.

Dans un monde qui, vu de l'extérieur, évolue à une vitesse stupéfiante, il est plus que jamais crucial que les employeurs, les travailleurs et les gouvernements se réunissent pour débattre des questions qui les préoccupent et tenter de trouver des solutions communes.

Il y a d'innombrables défis et possibilités. Je souhaiterais toutefois m'attarder un instant sur deux d'entre eux, en raison du caractère prioritaire qu'ils revêtent pour les employeurs. Il importe tout d'abord que les partenaires sociaux, s'ils veulent continuer de jouer un rôle utile, procèdent à une autocritique et s'adaptent aux situations mouvantes auxquelles ils sont confrontés. Le mot «représentativité» a été prononcé à de multiples reprises au cours de ces deux dernières semaines, et pour de bonnes raisons. L'un des enjeux principaux est en effet d'améliorer la représentativité des partenaires sociaux dans le monde entier, car la légitimité du dialogue social et de ses résultats en dépend. Un autre défi et une autre possibilité à mettre à profit pour les partenaires sociaux concernent les domaines de la formation et de l'éducation, qui revêtent une importance croissante dans un monde marqué par la rapidité des évolutions technologiques et de la numérisation.

Nous devons redoubler d'efforts et adapter les programmes d'éducation et de formation, mais aussi les modalités selon lesquelles ces programmes sont dispensés, aux évolutions en cours. Des programmes de formation professionnelle et de requalification devraient être mis en place afin d'être mieux en phase avec les transformations du monde du travail, de soutenir l'employabilité et de faire en sorte que les transitions entre les emplois soient aussi fluides et aisées que possible. Grâce à leur connaissance approfondie des réalités du marché du travail, les partenaires sociaux peuvent apporter une contribution significative dans les domaines de la formation et de l'éducation, en instituant notamment de véritables processus de dialogue social. Le changement survient lorsque l'on écoute ceux dont on estime qu'ils font fausse route et en engageant le dialogue avec eux.

M. Parkhouse

Employeur (Namibie)
(*original anglais*)

J'ai eu l'honneur de faire partie du groupe de rédaction de la commission placé sous la direction avisée de la vice-présidente employeuse, M^{me} Rudelli. Ce fut une expérience passionnante, et je m'associe à ce qui a été dit aujourd'hui, à savoir que c'est grâce à notre travail soutenu, notre sens du devoir et notre volonté de conciliation que nous avons pu aboutir à un bon résultat sur cette question si importante. Je souhaiterais dire quelques mots sur la manière dont mon pays, la Namibie, pourrait donner suite aux conclusions de la commission.

L'une des priorités du groupe des employeurs a été de faire en sorte que les débats et les conclusions de la commission ne reflètent pas uniquement le point de vue européen et ne cherchent pas à imposer une solution «universelle». Dans le cadre de cette Organisation, il est indispensable que les documents soient aussi pertinents pour les pays en développement que pour les pays développés.

Le dialogue social en Namibie est plus vif que jamais, mais gagnerait cependant à être un peu plus policé et à prendre de l'ampleur. La Namibie procède actuellement à la révision de sa législation du travail en consultation avec tous les partenaires sociaux, et je suis convaincu qu'à l'issue de ces travaux, le gouvernement veillera à ce que les recommandations tripartites soient appliquées.

La Namibie a un grave problème lié à l'économie informelle. Il y existe même une organisation dénommée «Organisation namibienne de l'économie informelle». A l'occasion de son lancement il y a trois ans, j'ai invité les membres de cette organisation à s'adresser à moi s'ils voulaient que je les aide gratuitement à formaliser leurs activités. A ce jour, près de trois ans plus tard, aucun d'entre eux ne s'est manifesté, et quand j'ai demandé au président de l'organisation ce qui pouvait expliquer une telle attitude, celui-ci m'a répondu, et je cite, «Vous leur avez fait peur, ils ne veulent pas rejoindre l'économie formelle.»

Il s'agit là de l'une des plus grandes difficultés auxquelles nous sommes tous confrontés: l'économie informelle ne veut pas être soumise aux dispositions réglementaires, ni à la fiscalité. Les effets sont de deux ordres: un manque à gagner pour l'Etat, mais surtout l'absence de protection et de droits au travail pour les travailleurs. Nous devons informer les commerçants de l'économie informelle des avantages que présente la formalisation. Certains ont franchi le pas. Nous devons les retrouver et les inciter à convaincre les autres de l'intérêt d'une telle démarche.

La Namibie s'est dotée d'un système tripartite qui fonctionne très bien, mais qui se limite malheureusement aux consultations et aux questions relatives au travail. Cela étant, dès lors qu'un accord bipartite est conclu, le gouvernement veille à ce qu'il soit respecté et, au besoin, à ce qu'il soit dûment publié au *Journal officiel* afin de le rendre juridiquement contraignant. Je suis fier et heureux de faire partie de ce système.

Sur ces mots, je remercie le président et mes homologues qui ont participé aux travaux de la commission d'être parvenus à un résultat aussi prometteur, et j'invite cette éminente assemblée à adopter les conclusions.

Le Président

Je propose que nous passions à l'approbation du rapport de la Commission de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme, à savoir le compte rendu des travaux de la commission, qui figure aux paragraphes 1 à 282 du *Compte rendu provisoire*, n° 6B, avec son annexe.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport de la commission, étant entendu que les membres de la commission ont jusqu'au vendredi 15 juin à 18 heures pour demander que d'éventuelles corrections soient apportées à leurs interventions?

(Le rapport – paragraphes 1 à 282 – et son annexe sont approuvés.)

Résolution et conclusions

Adoption des conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme

Le Président

Nous passons à présent à l'adoption des conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme, dont le texte figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 6A.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte les conclusions, partie par partie, soit les paragraphes introductifs et les points 1 à 8?

(Les conclusions – paragraphes introductifs et points 1 à 8 – sont adoptées, partie par partie.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte les conclusions dans leur intégralité?

(Les conclusions sont adoptées dans leur intégralité.)

Adoption de la résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme

Le Président

Nous passons à présent à l'adoption de la résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme, dont le texte figure également dans le *Compte rendu provisoire*, n° 6A.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Je tiens à remercier les membres de la commission ainsi que le secrétariat, pour leur contribution à la rédaction du rapport, des conclusions et de la résolution. Je crois comprendre que l'atmosphère au sein de la commission a été tout à fait positive, même si, semble-t-il, des échanges parfois vifs ont eu lieu, et que les délégués des trois groupes n'ont pas ménagé leurs efforts pour parvenir à un consensus tripartite.

Je remercie tous les participants et félicite à nouveau les membres de la commission et les membres de son bureau.

(La séance est levée à 18 h 10.)